



COMMUNE D'AUBERIVES SUR VAREZE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

4.12.2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme CLARET Nelly, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2025.

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 15.

PRESENTS : MME CLARET Nelly. M NOYER Jean-Claude. M MERCADES Jean. Mme FRIER Barbara. Mme BLANOT Arielle. M PONTUS Jérôme. M GHEMBAZA Célim. M ANDREANI Éric. M GUILLERMAZ Thomas. M PREVOST Robert.

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mme PHILIBERT Ghislaine à M NOYER Jean-Claude - Mme CALANDRE Nathalie à M MERCADES Jean

EXCUSES : Mme MORIN Sandrine.

ABSENTS : M ARIGAULT Thomas. Mme DE BARROS Olivia.

Conformément aux dispositions de l'article L,2121,15 du code Général des collectivités Territoriales, M NOYER Jean-Claude est désigné pour assurer le secrétariat de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 16/10/2025

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 est soumis à l'approbation du conseil. Mme Arielle BLANOT a fait part de son désaccord concernant « les zones bleues » du PLUi et souhaite apporter des modifications.

Le conseil prend acte de cette remarque et dit qu'il sera reporté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

- 1) TE38 – Travaux sur éclairage public
- 2) EBER – Renouvellement de la convention pluriannuelle avec la MSA pour le bus itinérant France Service
- 3) EBER – Avenant à la convention pluriannuelle de partenariat et de financement au Programme de Réussite Educative (PRE)
- 4) Demande de garantie d'emprunt : opération de réhabilitation de 10 logements par 3F Immobilière Rhône-Alpes – chemin des Pissottes
- 5) Virement de crédits – Décision Modificative

1. TE38 – TRAVAUX SUR LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC – ROUTE DES GRENOUILLERES

Suite à notre demande, Territoire Energie Isère (TE38) envisage de programmer dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

Collectivité : **AUBERIVES-SUR-VAREZE**

Affaire n° **25-002-019**

EP - route des grenouillères

Après étude définitive, le coût d'investissement prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :

40 060 €

Conformément aux modalités de financement de l'exercice de la compétence éclairage public de TE38, des participations communales sont sollicitées pour financer ladite opération :

La participation communale aux frais de gestion de TE38 s'élève à :	1 335 €
La participation communale prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :	16 692 €

Le montant de la participation communale définitive aux investissements sera recalculé au prorata des dépenses réelles.

Tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération et d'un engagement complémentaire. Afin

de permettre à TE38 de programmer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement prévisionnel définitif ;
- du montant définitif de l'appel à contribution aux frais de gestion (contribution budgétaire) de TE38 qui sera appelé deux mois après le début des travaux, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- du montant prévisionnel de l'appel à contribution aux dépenses d'investissements (contribution budgétaire) de TE38, qui sera appelé en deux fois, 80% deux mois après le début des travaux puis le solde sur présentation du décompte définitif, en section de fonctionnement - compte 65568 (nomenclature M57) ;
- de l'obligation d'engager le montant de ces participations au budget de la collectivité.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la programmation des travaux par le TE 38

Aucune question ni observation n'étant formulée, Mme le Maire soumet au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, prévoyant un coût d'investissement prévisionnel TTC de : 40 060 €

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'une contribution budgétaire d'un montant prévisionnel total de : 16 692 €

PREND ACTE de sa contribution budgétaire définitive aux frais de gestion de TE38 d'un montant définitif de : 1 335 €

ENGAGE au budget de la collectivité, au compte 65568 (nomenclature M57) les contributions budgétaires ci-dessus

2. SANTE – SOCIAL : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLLURIANNUELLE AVEC LA MSA POUR LE BUS ITINERANT FRANCE SERVICE

Le Conseil Municipal du 2 février 2023 a approuvé le déploiement des bus France Services avec la MSA. Ce dispositif mis en place par la CC EBER propose un accompagnement numérique et administratif de qualité visant à faciliter le quotidien des habitants par un maillage du territoire au plus près des habitants.

Considérant que les bus France Service MSA peuvent intervenir sur n'importe quelle commune, urbaine ou rurale sur le territoire d'EBER CC,

Considérant que les permanences couvrent le territoire comme suit :

- Mercredi journée à Beaurepaire
- Jeudi
 - Matin à Agnin
 - Après-midi en alternance à Assieu les semaines impaires et Chanas les semaines paires

- Vendredi des semaines impaires
 - Matin aux Roches de Condrieu
 - Après-midi à St Maurice L'Exil

Considérant que les Communes d'Auberives-sur-Varèze et Monsteroux -Milieu souhaitent accueillir une permanence supplémentaire ce qui pourrait répondre au besoin sur le nord du territoire. La permanence serait accueillie le mardi après-midi en alternance sur ces 2 communes,

Considérant que des réajustements pourront être ultérieurement proposés sur les jours et heures des permanences.

Considérant que la convention initiale arrive à échéance,

Considérant le souhait de renouveler la convention pour 4 ans, soit de 2025 à 2029 avec une clause de revoyure à 2 ans, soit en 2027,

Considérant que l'engagement d'EBER CC est conditionné à l'engagement concordant des communes du territoire pour un montant de 300 € par an hors Péage de Roussillon et Roussillon, ces 2 communes étant déjà engagées avec le bus France Services Itinérant porté par le PIMM'S intervenant sur les quartiers prioritaires.

La nouvelle proposition de financement du bus France Services, passant de 290 à 300 € par an pour la commune avec une contribution de 22 500 € annuel pour EBER CC ?

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le renouvellement de la convention pluriannuelle avec la MSA pour le bus itinérant France Services

Aucune question ni observation n'étant formulée, Mme le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE le renouvellement de la convention bus France Service MSA pour une durée de 4 années 2025-2029 avec une clause de revoyure en 2027,

VALIDE l'accueil d'une permanence supplémentaire en alternance sur les Communes d'Auberives- sur-Varèze et Monsteroux-Milieu.

APPROUVE la prise en charge financière par la commune à hauteur de 300 € par an pour 6 permanences sur le territoire,

PREND ACTE que l'engagement d'EBER CC de la commune est conditionné à l'engagement concordant des communes du territoire pour un montant de 300 € par an hors Péage de Roussillon et Roussillon,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3. PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) : AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC CC EBER

Madame le Maire expose que le PRE vise à offrir un accompagnement personnalisé aux enfants de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilités scolaires, sociales ou familiales, afin de leur permettre de retrouver un parcours de réussite.

La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé...), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution personnalisée.

Depuis 2023, le PRE est communautaire, permettant d'accompagner l'ensemble des enfants du territoire. EBER et les communes ont signé une convention de partenariat et de financement pour la période 2023-2025, avec une contribution de chaque commune à hauteur de 0,50 € par habitant.

Pour 2026, année d'élection, il est proposé de prolonger, dans les mêmes termes, la convention de financement et de partenariat. Ainsi, l'avenant 1 vient proroger d'une année supplémentaire cette convention.

Le conseil communautaire du 27 octobre 2025 a validé cet avenant.

Madame le Maire donne lecture du projet d'avenant à la convention de partenariat et de financement entre EBER et la commune pour mettre en œuvre le Programme de Réussite Educative. La commune s'engage à soutenir le dispositif par le versement d'une aide financière annuelle à hauteur de 0,50 € par habitant pour l'année 2026.

**Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le Programme de Réussite Educative (PRE) :
avenant à la convention pluriannuelle de partenariat et de financement avec EBER CC**

Aucune question ni observation n'étant formulée, Mme le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Vu la délibération n°2022/222 du conseil communautaire d'EBER ;
- Vu la délibération 3 novembre 2022 du conseil municipal de la commune d'Auberives sur Varèze ;
- Vu la délibération n°2025/325 du 27 octobre 2025 du conseil communautaire d'EBER ;
- Vu le projet d'avenant ci-joint ;

à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE l'avenant 1 à la convention de partenariat et de financement pour le Programme de Réussite Educative

VALIDE la contribution de la commune de « AUBERIVES SUR VAREZE » à hauteur de 0,50 € par habitant pour l'année 2026 ;

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant ci-annexé

AUTORISE Madame le Maire à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

4. DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT : OPERATION DE REHABILITATION DE 10 LOGEMENTS PAR 3F IMMOBILIERE RHONE ALPE – CHEMIN DES PISSOTTES
--

Reporté lors de la connaissance des montants des travaux ainsi que de la date des travaux

5. DECISION MODIFICATIVE N°3

Il convient de modifier le budget pour prendre en compte :

- l'annulation de repas de cantine facturés à taux plein pour donner suite à des quotients familiaux non pris en compte.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la DM3 du budget principal

Aucune question ni observation n'étant formulée, Mme le Maire soumet au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVE la décision modificative n° 3 au budget de l'exercice 2025, comme suit :

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	160 200.00 €	-100.00 €	100.00 €	160 200.00 €
65 Autres charges de gestion courante	160 200.00 €	-100.00 €	0.00 €	160 100.00 €
65811/65	1 000.00 €	-100.00 €	0.00 €	900.00 €
67 Charges spécifiques	0.00 €	0.00 €	100.00 €	100.00 €
673/67	0.00 €	0.00 €	100.00 €	100.00 €

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision modificative.

FIN DE SEANCE à 22h40

Le Maire

Nelly CLARET

Le secrétaire de séance

Jean Claude NOYER



COMMUNE D'AUBERIVES SUR VAREZE
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

4.12.2025
